



VILLE DE SAINT-PIERRE  
MARTINIQUE

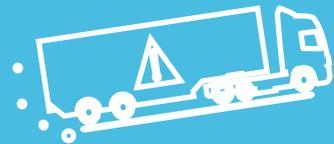
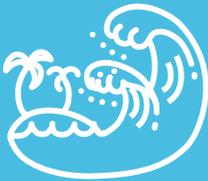
*SAIN*-*PIERRE* ●●●●●●●●



# RISQUES MAJEURS

## COMMENT AGIR POUR AVOIR LES BONS RÉFLEXES

DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS





## SOMMAIRE

	Inondation	P. 04
	Séisme	P. 06
	Tsunami	P. 08
	Cyclone	P. 10
	Mouvement de terrain	P. 12
	Transport de matières dangereuses	P. 14
	Éruption volcanique	P. 16
	Conseils pratiques	P. 18
	Cartes des aléas	P. 20

Directeur de publication : Christian RAPHA  
Commission de sécurité civile - Risques Majeurs :  
Marie BRAGANCE, Hervé PLANCHETTE, Raphaël ELOI  
BLEZES, Rose-Marie GENOT PLESDIN, Alic BELLECHASSE  
Agent administratif sécurité : Yolande SOBRIEL-LEVY  
Crédit photo : Gaspard FERRATY  
Conception-réalisation : Agence Waouh  
Tirage : 2 500 exemplaires

www.saintpierre-mq.fr /  Ville de Saint-Pierre Officiel

## LE MESSAGE DU MAIRE

**La prévention : un outil indispensable pour réduire notre vulnérabilité face aux catastrophes naturelle et technologique.**

Si belle soit-elle, la ville de Saint-Pierre est exposée à sept risques majeurs : les séismes, les tsunamis, les cyclones, les inondations, les mouvements de terrain, les éruptions volcaniques et le risque technologique lié au transport de matières dangereuses.

Ces risques concernent la Martinique dans son ensemble et des quartiers de notre ville, en particulier. Ils peuvent occasionner des dommages matériels et humains importants.

Les services publics chargés de la sécurité civile assurent la prévention, la surveillance et les secours. En cas de crise, l'action communale consiste à activer le Poste de Commandement Communal basé au poste de Police municipale, rue Pesset. Le PCC centralise les décisions prises et les actions menées durant les phases d'urgence et de post-urgence (alerte, évacuation, opérations de secours et de sauvegarde, réparation des dégâts). En ma qualité de maire, j'assume la Direction des Opérations de Secours.

Nous devons tous agir. Chaque citoyen doit être acteur de sa propre sécurité. Ce Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs



(DICRIM) vous informe des risques majeurs identifiés et cartographiés à ce jour sur notre commune. Il présente les mesures de prévention, les consignes de sécurité que vous devez suivre lors d'une catastrophe naturelle ou technologique et l'organisation des secours.

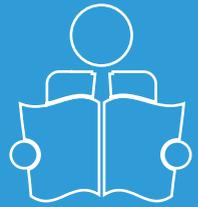
La sécurité des Pierrotins est l'une des préoccupations majeures de la municipalité. Aussi le Conseil municipal et moi-même vous invitons à lire attentivement ce document (mis à jour en juillet 2018) et à le conserver précieusement. Il est également disponible sur notre site Internet [www.saintpierre-mq.fr](http://www.saintpierre-mq.fr).

Naturellement, nos agents municipaux restent à votre entière disposition pour toute autre information complémentaire.

Bonne lecture.

Christian RAPHA  
Maire de Saint-Pierre

# INONDATION



Une inondation est un envahissement (temporaire) par les eaux de zones habituellement hors d'eau pour une crue moyenne.



## À RETENIR

- À Saint-Pierre, les rivières des Pères, la Roxelane, Sèche, Claire et Lamare peuvent déborder.
- Les crues peuvent submerger les parties basses et plates de la commune comme sur le littoral et le bourg (s'il y a des difficultés d'évacuation des eaux de ruissellement vers la mer).
- Les terrains bordant les cours d'eau, les secteurs urbanisés imperméabilisés par le goudron et les constructions sont exposés au risque d'inondation.
- Toujours construire dans le respect de la réglementation en vigueur.
- Prévoir et aménager une zone refuge hors d'eau le plus en hauteur possible.
- Ne jamais emprunter de gué.

## LE RÔLE DES AUTORITÉS



- Établir la réglementation de la construction dans les zones inondables.
- Surélévation du premier plancher habité au-dessus du niveau des plus hautes eaux connues.
- Météo-France, chargée de la surveillance de ce phénomène, alerte les autorités en cas de danger.
- Le préfet déclenche le Plan de Sauvegarde Fortes Précipitations (procédure d'alerte aux populations et organisation des secours).
- Le maire, au niveau local, active le Plan Communal de Sauvegarde.

## LE SAVIEZ-VOUS ?

- Les crues sont soudaines.
- Elles sont de courte durée (quelques heures) mais les vitesses d'écoulement sont très élevées.
- Les berges peuvent être emportées par les eaux.
- Les crues sont aggravées par :
  - les dépôts et remblais dans les rivières et les ravines ;
  - le manque d'entretien des lits des cours d'eau ;
  - les constructions en zone inondable ;
  - l'absence d'entretien des caniveaux.



## EN SAVOIR +

- Généralités : <http://www.georisques.gouv.fr/articles/le-risque-inondation>

## LES CONSIGNES DE SECURITÉ



### AVANT : JE ME PRÉPARE



- Avant d'acheter un terrain ou de construire un bien immobilier, je consulte le Plan Local d'Urbanisme (PLU), les cartes des zones à risques, le Plan de Prévention des Risques (PPR).
- Je construis dans le respect de la réglementation : je demande un certificat d'urbanisme pour respecter les règles d'urbanisme applicables au terrain et disposer d'un permis.
- Je ne construis jamais à moins de 10 mètres des berges.
- Je ne jette rien dans les rivières et ravines.
- Je surveille l'état des rivières et ravines.
- J'entretiens les ravines dont je suis propriétaire.
- Je surveille et j'entretiens les ouvrages de drainage (fossés et buses).
- Je m'informe sur les abris de secours si la résidence est en zone inondable
- Je prévois et j'aménage une zone refuge hors d'eau afin de me mettre à l'abri en attendant l'évacuation ou la décrue.
- Je reste vigilant 24 à 48 heures avant le passage « Fortes précipitations » :
  - je m'informe, j'écoute la radio ;
  - je ferme portes et fenêtres ; je coupe le gaz, l'électricité et l'eau ;
  - je surélève les objets de valeur et les produits polluants ;
  - j'évacue les animaux des zones sensibles ;
  - je n'emprunte jamais de gué.
  - je fais des réserves de légumes secs, piles, eau, bougies, allumettes.

### PENDANT : J'AI LES BONS RÉFLEXES



- Près d'une rivière torrentielle ou d'une ravine où l'eau monte subitement, j'évacue rapidement, je gagne les hauteurs les plus proches et je ne reviens pas sur les lieux avant que le danger ne soit écarté.
- En plaine inondable, l'eau commence à monter et l'ordre d'évacuation a été donné. J'évacue la zone sans paniquer.
- Je n'emprunte jamais de gué (risque d'être emporté lorsque l'eau atteint la hauteur des genoux ou le bas de la carrosserie du véhicule).
- Je me rends à l'hébergement de secours désigné par la mairie dans son Plan Communal de Sauvegarde et je prévient la mairie de mon déplacement (si possible).
- En cas d'impossibilité d'évacuer : je m'installe dans un espace refuge le plus en hauteur possible. Je veille toujours à avoir un accès à l'extérieur pour signaler ma présence aux sauveteurs.

### APRÈS : JE RESTE VIGILANT



- Je me méfie d'éventuels glissements de terrain ou éboulements.
- J'aère et désinfecte les pièces de l'habitation.
- Je ne rétablis l'électricité que sur une installation sèche (risque d'électrocution) ou je fais appel à un professionnel (si possible).
- Je m'assure que l'eau du robinet est potable (s'adresser à la mairie), sinon la faire bouillir.
- Je fais l'inventaire des dommages.
- Je nettoie les ouvrages de drainage autour de l'habitation (fosses, buses, canaux).
- Je photographie les dégâts (pour mon assurance).



## LES POINTS DE RASSEMBLEMENT

- C.A.S.E (stade Gabriel Suvelor), rue des Domaines, 0596 78 10 32
- École Philémond-Montout, rue Victor-Hugo, 0596 78 17 59
- Collège Louis Delgrès, rue Abbé Grégoire, 0596 78 16 61
- Lycée Saint-James, quartier Saint-James, 0596 78 32 78
- École mixte A (des garçons), rue de l'esclave Romain, 0596 78 10 32
- Temple évangéliste, rue Longchamps, 0596 78 29 25
- Salle des Témoins de Jéhovah, rue Longchamps, 0596 78 27 74
- Temple Adventiste, Place Franck Perret, 0596 78 38 02
- C.D.S.T, Habitation Périnelle, 0596 52 82 42



# SÉISME



Un séisme, ou tremblement de terre, se produit lorsque les plaques, qui composent la croûte terrestre, s'entrechoquent (activité tectonique) et provoquent la rupture des roches du sous-sol qui libère de l'énergie sous forme d'ondes et de secousses.



## À RETENIR

- **Aucun signe avant-coureur n'annonce un séisme.**
- En Martinique, les séismes peuvent dépasser une magnitude de 7 sur l'échelle de Richter.
- Un séisme peut provoquer : l'effondrement de bâtiments, des mouvements de terrain, des tsunamis et des incendies en zone urbaine.
- Il faut anticiper pour réduire les dommages et préparer un kit de survie.

## LE RÔLE DES AUTORITÉS



- L'Observatoire Volcanologique et Sismologique de la Martinique (OVSM), enregistre les signaux transmis par les stations sismiques disposées en réseau sur l'archipel de la Martinique et des îles voisines.
- En cas de crise, la Préfecture déclenche le plan de secours Séisme à l'échelle départementale.
- La municipalité déclenche le Plan Communal de Sauvegarde.

## LE SAVIEZ-VOUS ?



- Le foyer est le point de départ souterrain des ondes sismiques. Il peut se trouver entre des dizaines ou centaines de kilomètres de profondeur.
- Il s'oppose à l'épicentre qui est le foyer apparent lors d'un tremblement de terre.
- La magnitude : quantité d'énergie libérée par un séisme mesurée par l'échelle de Richter.
- L'intensité : le degré de dégâts observés sur l'échelle MSK (Medvedev-Sponheuer-Karnik) graduée de 1 à 12.

## LES POINTS DE RASSEMBLEMENT



- **Camp Billote**
- **Stade Paul Pierre-Charles**
- **Stade Gabriel Suvélor**
- **Place de l'Aurélie** (ex place Reyn)
- **Place Félix Boisson**
- **Place Ernoult**
- **Place de la Roxelane**
- **Place D'Esnambuc**
- **Parking de la déchetterie**

## LES CONSIGNES DE SECURITÉ



### AVANT : JE ME PRÉPARE



- Je fais construire par des professionnels selon les normes parasismiques.
- Je scelle les meubles hauts (armoires, bibliothèques) aux murs et aux cloisons.
- J'enlève ou je fixe les objets lourds placés en hauteur.
- J'enferme les produits dangereux et inflammables au niveau du sol.
- Je ferme la bouteille de gaz après utilisation.
- Je repère un endroit où me mettre à l'abri.
- Je prends des cours de secourisme.

### PENDANT : J'AI LES BONS RÉFLEXES



- À l'intérieur d'un bâtiment**
- Je me place près d'un mur, d'une colonne porteuse ou sous des meubles solides.
  - Je m'éloigne des fenêtres.
  - Au lit, j'attends l'arrêt des secousses en me protégeant la tête avec un oreiller.
- À l'extérieur d'un bâtiment**
- Je m'éloigne le plus possible des bâtiments (pour éviter les chutes d'objets et d'équipements), des arbres et des lignes à haute tension.
  - Je m'accroupis et me protège la tête.
- En voiture**
- Je m'arrête et je reste à l'intérieur de la voiture.
  - Je maintiens ma ceinture de sécurité attachée jusqu'à l'arrêt des secousses.
- Dans un lieu public (un magasin, un stade, une salle de cinéma, etc.)**
- Je ne me précipite pas vers les sorties.
  - Je m'éloigne des baies vitrées et des étagères (risque de chute d'objets).
  - Je reste dans mon siège et me protège la tête avec les bras.
  - Je quitte les lieux après l'arrêt des secousses sans paniquer.

### APRÈS : JE RESTE VIGILANT



- J'évacue le bâtiment dès l'arrêt des secousses.
- Je n'utilise pas les ascenseurs.
- Je m'éloigne rapidement du bâtiment.
- J'emporte les objets de première nécessité (lire page 18).
- Je coupe les réseaux de gaz, d'électricité et d'eau (si possible).
- J'évacue les zones côtières submersibles, je me dirige vers les hauteurs (30 mètres) pour me protéger d'un éventuel tsunami (lire page 8).
- Je me méfie des répliques (dans les minutes, les jours, les semaines voire les mois après un tremblement de terre).
- J'aide mes voisins mais, avant, je me vêts pour me protéger (si possible) : pantalon, chemise ou un tee-shirt à manches longues, chaussures dures, des gants de travail.
- Je prends garde aux chutes de pierres, aux éboulements et aux glissements de terrain dans les secteurs montagneux.
- En cas d'enlèvement : je me manifeste en tapant sur les parois.
- Je ne déplace pas les personnes blessées sans l'avis des secours (sauf en cas de danger immédiat).
- Je laisse mes enfants à l'école (les enseignants et le personnel s'occupent d'eux).
- Je m'informe en écoutant la radio.
- Je ne téléphone pas afin de libérer les lignes pour les secours (sauf en cas d'extrême urgence).
- Je fais attention aux lignes électriques tombées ou aux conduites de gaz endommagées.
- Je ne rentre pas chez moi sans l'autorisation des autorités compétentes (risque d'effondrement des bâtiments fragilisés en cas de répliques).
- En voiture, j'évite les ponts ou les rampes qui pourraient avoir été endommagés.

## EN SAVOIR +



- Généralités : [www.sisfrance.net/antilles](http://www.sisfrance.net/antilles)
- Aide à la construction parasismique : Collectivité Territoriale de Martinique, 0596 59 63 68.
- Plan Local d'Urbanisme et Plan de Prévention des Risques : mairie de Saint-Pierre, 0596 78.10 32.
- Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement : 0596 52 82 59.



Le tsunami est une série de vagues qui déferlent sur les côtes.



## À RETENIR

- Le retrait de la mer loin de la côte est un signe avant-coureur d'un tsunami.
- **Les quartiers du Mouillage, du Centre et du Fort sont des zones inondables.**
- La marée peut provoquer des mascarets (vagues) dans les rivières et les petits cours d'eau. Attention aux risques de débordement des rivières des Pères, la Roxelane, la Pointe Lamare.
- Il peut se passer plusieurs heures avant que tout danger soit écarté.

## LE RÔLE DES AUTORITÉS



- La détection du tsunami s'effectue à l'aide d'instruments de mesure (sismomètres) servant à localiser l'épicentre d'un tremblement de terre. Les spécialistes déterminent, en fonction de la magnitude observée, si ce dernier peut provoquer un tsunami.
- Le Préfet déclenche le Plan de Secours Spécialisé Tsunami (procédure d'alerte aux populations et organisation des secours).
- Le maire, au niveau local, active son Plan Communal de Sauvegarde.

## LE SAVIEZ-VOUS ?

- La Martinique peut être confrontée à un tsunami local (frappe en quelques minutes) ou à un tsunami d'origine lointaine (plusieurs heures pour traverser la Mer des Caraïbes ou l'Océan Atlantique).
- Les vagues d'un tsunami peuvent atteindre 40 mètres.
- La vague déferlante est d'autant plus puissante que les fonds marins sont importants.
- Un tsunami est d'origine géologique. Il est provoqué par : un tremblement de terre sous-marin, une éruption volcanique, des glissements de terrain qui font osciller la surface de l'eau et provoquent des vagues.
- Le tsunami et la houle sont deux phénomènes différents.
- Le mot « tsunami » est d'origine japonaise. « Tsu » signifie « port » et « nami » une vague. Littéralement, ils désignent une « vague portuaire ».



## LES CONSIGNES DE SECURITÉ



### AVANT : JE ME PRÉPARE



- Je consulte et conserve le DICRIM ; j'en parle autour de moi.
- Je suis attentif au signe avant-coureur : retrait important de la mer surtout après un séisme de forte intensité.
- Je repère un lieu en hauteur (10 à 40 mètres).

### PENDANT : J'AI LES BONS RÉFLEXES



- Je reconnais le signe avant-coureur (retrait important de la mer).
- J'évacue rapidement sans attendre l'alerte.
- Je me dirige dans une zone la plus haute possible (10 à 40 mètres) pas la plus loin (ex. bâtiment solide à étage).
- J'évite de prendre ma voiture afin de ne pas créer d'embouteillages.
- Je reste éloigné des embouchures et rivières.
- Si je suis en mer, je ne retourne pas au port.
- Je ne m'adonne pas aux activités de plage et de pêche (toute activité en bord de mer est interdite).
- Je ne descends jamais sur la plage pour observer un tsunami.

### APRÈS : JE RESTE VIGILANT



- Je m'informe, j'écoute la radio.
- Je ne retourne pas sur les rivages.

## LES POINTS DE RASSEMBLEMENT



- Parking Cité Vieux Lycée
- Parking rue du Cimetière, rue Alfred Lacroix
- Point de vue de la Guinguette
- Parking Aire de Jeux, Cité Clavius Marius
- Stade Gabriel Suvélor, rue des Domaines
- rues Longchamps et Montmirail
- rue des Amitiés, à partir de la rue du Petit Versailles
- Entrée parking Centre de Découvertes des Sciences et de la Terre
- Secteur Fond Corré Périnelle
- Maison Coloniale de la Santé, rue Levassor
- Les Bureaux du Génie, rue Levassor
- Terrain logement de fonction, Périnelle
- Parking Logement Mansfenil, Périnelle
- Entrée Sablière, Fond Canonville
- Entrée route de l'Amitié, face à la stèle du 22 mai (sauf en cas de pluie)



### EN SAVOIR +

- Généralités : <https://www.gouvernement.fr/risques/tsunami>



# CYCLONE



Un cyclone tropical est une large zone de nuages orageux en rotation accompagnée de vents violents (plus de 200 km/h en rafale). Il prend forme dans les océans de la zone intertropicale.



## À RETENIR

- En Martinique, la saison cyclonique est de juin à novembre.
- Un cyclone peut balayer l'ensemble du territoire communal.
- Saint-Pierre est menacée par un **risque de crues des rivières des Pères, la Roxelane, Sèche, Claire et Lamare.**
- **À Saint-Pierre, il y a un risque de surcôte de marine, de déferlement de la houle avec risque de raz-de-marée aux quartiers du Fort et du Mouillage.**
- Il existe **5 niveaux d'alerte** officiels en France correspondant à différents degrés de danger : jaune, orange, rouge, violet et gris.

## LE RÔLE DES AUTORITÉS



- En amont, la municipalité répertorie les abris pour héberger les habitants les plus exposés.
- Météo-France surveille et détecte les phénomènes cycloniques. La station météorologique diffuse les informations à la Préfecture.
- Le Préfet déclenche le Plan de Secours Spécialisé Cyclone (procédure d'alerte aux populations et organisation des secours).
- Le maire, au niveau local, active son Plan Communal de Sauvegarde.



## LE SAVIEZ-VOUS ?

**5 couleurs pour 5 niveaux d'alerte** évoluant en fonction de la proximité du cyclone et/ou des impacts attendus :

- **JAUNE = SOYEZ ATTENTIF** : un phénomène cyclonique est susceptible de menacer la Martinique.
  - > Aucune perturbation de l'activité des services, des entreprises, des élus et de la population.
- **ORANGE = PRÉPAREZ-VOUS** : se préparer à affronter le passage d'un cyclone plus ou moins violent.
  - > Légères perturbations dans la vie normale.
- **ROUGE = PROTÉGEZ-VOUS** : mettre en œuvre les mesures de protection pour protéger l'intégrité physique des personnes, les biens et l'environnement immédiat.
  - > Arrêt de toute activité (économique, manifestations festives, culturelles et sportives interdites), fonctionnement des institutions fortement réduit.
- **VIOLET = CONFINEZ-VOUS** : le passage du cyclone est confirmé, la population doit se confiner.
  - > Toute circulation est formellement interdite.
- **GRIS = RESTEZ PRUDENT** : après le passage du cyclone, secours à la population, inventaire des dégâts, sécurisation des biens fragiles, photographies destinées aux assurances.
  - > La population doit rester à l'abri.

## LES CONSIGNES DE SECURITÉ



### AVANT : JE ME PRÉPARE



- Je vérifie les conduits d'évacuation des eaux pluviales.
- Je nettoie les ravines, élague les arbres, cure les gouttières et descentes d'eau.
- Je ramène les descentes d'eau à proximité des ravines ou des évacuations d'eau.
- Je constitue et stocke une réserve alimentaire et non alimentaire en quantité raisonnable
- Je prévois une réserve d'eau potable (10 litres par personne, correspondant à 3 jours).
- Je stocke les équipements et outils qui pourraient être utilisés après le cyclone.
- Je constitue une trousse de premiers secours.
- Je prévois une radio avec piles et des éclairages de secours.
- Je consolide la maison : portes, fenêtres, toiture.

### PENDANT : J'AI LES BONS RÉFLEXES



- Je m'informe, j'écoute la radio.
- Je reste confiné en sécurité.
- Je respecte les consignes d'alerte.

### APRÈS : JE RESTE VIGILANT



- Je m'informe, j'écoute la radio.
- Je ne prends pas de risque inutile.



## LES POINTS DE RASSEMBLEMENT

- **C.A.S.E** (Stade Gabriel Suvelor), rue des Domaines, 0596 78 10 32
- **École Philémond-Montout**, rue Victor Hugo, 0596 78 17 59
- **Collège Louis Delgrès**, rue Abbé Grégoire, 0596 78 16 61
- **Lycée Saint-James**, quartier Saint-James, 0596 78 32 78
- **Temple Évangéliste**, rue Longchamps, 0596 78 29 25
- **Salle des Témoins de Jéhovah**, rue Longchamps, 0596 78 27 74
- **Temple Adventiste**, Place Franck Perret, 0596 78 38 02
- **Centre de Découvertes des Sciences et de la Terre**
- **Habitation Périnelle**, 0596 52 82 42

## EN SAVOIR +



- L'activité cyclonique en Martinique : [www.meteofrance.gp/cyclone/activite-cyclonique-en-cours](http://www.meteofrance.gp/cyclone/activite-cyclonique-en-cours)



# MOUVEMENT DE TERRAIN



## À RETENIR

- La forte pluviosité ainsi que les reliefs accidentés des Antilles aggravent ce phénomène.

Il s'agit d'un déplacement plus ou moins brutal du sol ou du sous-sol.

## LE RÔLE DES AUTORITÉS



- Un Plan de Prévention des Risques (PPR) est prescrit par arrêté préfectoral en collaboration avec les communes.
- Le Conseil régional, le Conseil général, puis la CTM ont réalisé des travaux de protection avec notamment l'installation d'ancrages et de grillages au niveau d'affleurements rocheux susceptibles de libérer des blocs.

## LE SAVIEZ-VOUS ?



- Le déplacement du sol ou du sous-sol est fonction de la nature et de la disposition des couches géologiques.
- Les mouvements de terrain résultent de processus lents de dissolution ou d'érosion (favorisés par les effets d'un tremblement de terre, l'action de l'eau ou celle de l'homme).
- Les mouvements de terrain causent :
  - sur les mornes : des écroulements, chutes de blocs, coulées boueuses ;
  - dans les rivières : des coulées torrentielles ;
  - sur le littoral : des glissements, des écroulements sur les côtes à falaise, l'érosion sur les côtes basses sableuses ;
  - en plaine : des phénomènes de gonflement ou de retrait liés aux changements d'humidité des sols argileux, de tassement des sols compressibles (vase, tourbe, argile, mangrove).

## LES CONSIGNES DE SECURITÉ



### AVANT : JE ME PRÉPARE



- Avant d'acheter un terrain ou de construire un bien immobilier, je consulte le Plan Local d'Urbanisme (PLU), les cartes des zones à risques, le Plan de Prévention des Risques (PPR).
- Je construis dans le respect de la réglementation : je demande un certificat d'Urbanisme pour respecter les règles d'urbanisme applicables au terrain et disposer d'un permis.
- Je construis toujours avec un permis.
- Je m'informe des risques encourus et des consignes de sauvegarde.
- Je ne réalise jamais de terrassement ou de mur de soutènement sans le conseil d'un spécialiste.
- Je surveille l'évolution des fissures de ma maison. Je fais appel à un professionnel du bâtiment si j'en ai décelées.

### PENDANT : J'AI LES BONS RÉFLEXES



- Je fuis sur les côtés du glissement de terrain.
- Je regagne au plus vite les hauteurs les plus proches.
- Je ne reviens pas sur mes pas.
- Je ne rentre pas dans un bâtiment endommagé.

### APRÈS : JE RESTE VIGILANT



- Je ne rentre pas dans un bâtiment endommagé sans autorisation des autorités.
- J'évalue ou je fais évaluer les dommages.
- J'informe les autorités.
- Je me mets à la disposition des secours.
- Je respecte les consignes de sécurité données par les autorités.

## EN SAVOIR +



- Généralités : [www.georisques.gouv.fr/dossiers/mouvements-de-terrain#/](http://www.georisques.gouv.fr/dossiers/mouvements-de-terrain#/)



# TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES



Une marchandise dangereuse est une matière ou un objet qui, par ses caractéristiques physico-chimiques (toxicité, réactivité, etc.) et physiologiques peut présenter des risques pour l'homme, les biens et/ou l'environnement.



## À RETENIR

- Les dangers : l'incendie, le dégagement de nuage toxique, l'explosion, la pollution de l'air, de l'eau et du sol, les brûlures de victimes contaminées par un produit.
- **Le risque existe à Saint-Pierre : les poids lourds qui transportent des matières dangereuses (essentiellement des produits pétroliers et de gaz) en empruntant la RN2 et la RD10.**
- Les directeurs d'écoles et les chefs d'établissements scolaires assurent la sécurité des élèves et du personnel (à travers leur Plan Particulier de Mise en sûreté).
- Les exploitants : les transports font l'objet de plans de surveillance et d'intervention (PSI) pour réduire les probabilités d'accident.

## LE RÔLE DES AUTORITÉS



- À l'échelle nationale, le transport fait l'objet d'une réglementation rigoureuse qui porte notamment sur la formation du personnel de conduite, les règles strictes de circulation, l'identification et la signalisation des produits dangereux.
- Le préfet déclenche le plan ORSEC TMD (Transport de Matières Dangereuses) en cas d'accident.
- Au niveau communal, le Service Départemental D'incendie et de Secours (SDIS) dispose d'une unité mobile d'intervention chimique et de 5 cellules mobiles d'intervention chimique spécialisées dans l'identification et la reconnaissance des matières dangereuses.
- Le maire active le Plan Communal de Sauvegarde (PCS).

## LES CONSIGNES DE SECURITÉ



### AVANT : JE ME PRÉPARE



- Je mets en place un Plan Familial de Mise en Sûreté (PFMS) pour éviter la panique en cas d'accident.
- Je prévois un kit de survie (lire page 18).
- Je réfléchis à des lieux de mise à l'abri (de confinement).
- Je prépare et je teste la famille pour mieux savoir faire face en attendant les secours.

### PENDANT : J'AI LES BONS RÉFLEXES

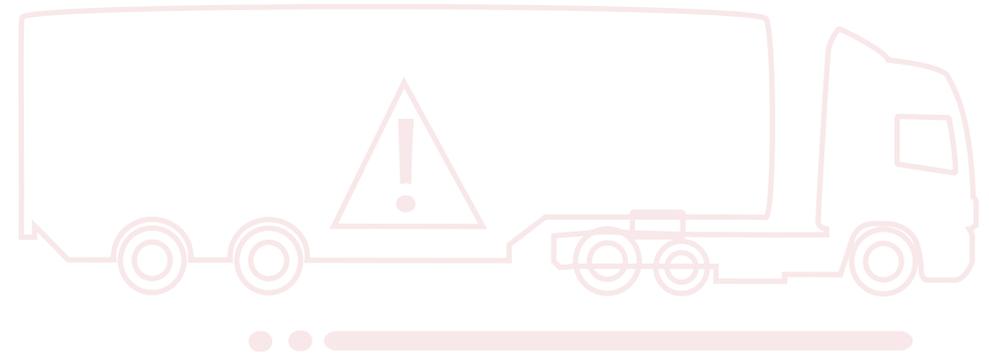


- Je m'enferme dans un bâtiment.
- Je bouche toutes les arrivées d'air.
- J'écoute la radio et je suis les consignes.
- Je ne vais pas chercher mes enfants à l'école.
- Je ne téléphone pas afin de libérer les lignes pour les secours.
- Je n'allume pas de flamme (cigarette, cuisinière, etc.).

### APRÈS : JE RESTE VIGILANT

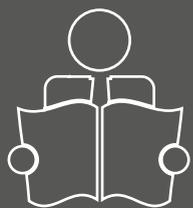


- Je suis les consignes de sécurité.





# ÉRUPTION VOLCANIQUE



Une éruption volcanique est une période d'activité d'un volcan pendant laquelle le magma profond remonte en surface sous forme de lave, de téphras, de gaz ou de cendres.



## À RETENIR

- Les éruptions de la Montagne Pelée sont prévisibles car le volcan est surveillé en permanence par l'Observatoire Volcanologique et Sismologique de la Martinique situé au Morne des Cadets à Fonds Saint-Denis.
- La Montagne Pelée est un volcan actif à éruption explosive. Ce type de volcan est le plus destructeur.
- Les nuées ardentes sont des avalanches incandescentes de cendres, de ponces et de blocs.

## LE RÔLE DES AUTORITÉS



- À l'échelle départementale, le préfet déclenche le Plan de Secours Spécialisé Volcan en cas d'éruption volcanique.
- Au niveau local, le maire de Saint-Pierre active le Plan Communal de Sauvegarde.

## LE SAVIEZ-VOUS ?

- Volcan de type explosif, la Montagne Pelée se classe parmi les volcans de subduction, autrement dit, la plaque sud-américaine glisse sous la plaque Caraïbe.
- Les nuées ardentes sont des émissions brutales d'un mélange constitué de gaz brûlants et des roches de plus de 800 °C (les téphras). Elles dévalent les flancs du volcan à des vitesses de 200 à 500 km/h, sur de grandes distances.
- Un panache de cendres peut s'élever à des altitudes comprises entre 10 à 20 km.
- Le nouvel Observatoire Volcanologique et Sismologique de la Martinique est situé sur le territoire de Saint-Pierre à quelques centaines de mètres de son ancien emplacement.



## LES CONSIGNES DE SECURITÉ



### AVANT : JE ME PRÉPARE



#### En période de réactivation du volcan.

- Je reste à l'écoute des médias.
- Je me prépare à une éventuelle évacuation.
- Je pense à emporter les objets de première nécessité (lire page 18).
- Je prévois un véhicule personnel ou le transport en commun, pour une éventuelle évacuation.
- J'attends les consignes des autorités.

### PENDANT : J'AI LES BONS RÉFLEXES



#### Si je n'ai pas évacué à temps.

- Je respire à travers un linge humide si l'air est trop chargé en gaz ou en cendres.
- J'évite de m'éloigner de mon domicile (sauf consigne contraire des autorités).
- Je quitte la zone menacée ou je rejoins les points de rassemblement et d'évacuation si je ne dispose pas de moyen de transport particulier (si les autorités en donnent l'ordre).
- Je ne téléphone pas afin de libérer les lignes pour les secours (sauf en cas d'extrême urgence).
- Je ne me réfugie pas dans le fond des vallées ou dans les sous-sols.
- Je regagne un endroit abrité et solide.
- Je m'informe et j'écoute la radio.

## EN SAVOIR +



- Généralités : [www.georisques.gouv.fr/articles/le-risque-volcanique](http://www.georisques.gouv.fr/articles/le-risque-volcanique)

# CONSEILS PRATIQUES



L'INDISPENSABLE

## KIT DE SURVIE

POUR SE PROTÉGER, SE NOURRIR, SE SOIGNER, S'INFORMER ET ALERTE LES SECOURS.



**Il est impératif de prévoir un kit de survie pour toute la famille (à la maison, au bureau, dans la voiture).**

**Il vous permettra de faire face aux situations d'urgence jusqu'à l'arrivée des secours.**

- Trousse de secours (bandes, pansements, désinfectant, médicaments, etc.).
- Lampe, radio à piles, sifflet.
- Couverture de survie.
- Gants de protection, casque et corde.
- Couteau multifonction.
- Rations alimentaires (3 jours).
- Eau potable (3 jours).
- Briquet, allumettes, bougies.
- Trousse de toilette et lingettes.
- Vêtements de rechange et de pluie.
- Papier et crayons.
- Papier et protections hygiéniques.
- Piles de rechange (lampe, radio).
- Paire de lunettes de rechange.
- Une carte de secours (identité, adresse, groupe sanguin, personnes à contacter, etc.) à conserver sur soi.

## ET AUSSI...



- Préparer le plan de mon quartier précisant les centres de refuge, les aires d'accueil, les postes de police, les hôpitaux et les centres de soins.
- Faire des copies des papiers officiels (passeport, carte nationale d'identité, carnet de santé, livret bancaire) placés dans un emballage hermétique (ex. pochette plastique pour les protéger de l'eau).
- Conserver sur soi le plan de secours de la ville (pour la communication avec les secours).

## FORMEZ-VOUS AUX GESTES QUI SAUVENT !



**Avoir le bon réflexe peut sauver une vie ! Vous pouvez être amené à prendre en charge d'urgence une victime. Il peut s'agir d'un membre de votre famille, d'un ami, d'un voisin voire d'inconnu...**

Apprenez les gestes de premiers secours en suivant la formation simple et courte Prévention et Secours Civique de niveau 1 (PSC1).

À l'issue de cette formation, vous saurez comment prévenir les secours, protéger une victime, lui apporter les premiers soins...

- Grand public (Prévention et secours civique de niveau 1) : s'adresser aux Sapeurs-Pompiers et à la Croix Rouge Française.
- Salariés d'entreprise et de collectivité : solliciter les moniteurs Sauveteur Secouriste du Travail (SST) et la Direction des Risques Professionnels (DRP) de la Caisse Générale de la Sécurité Sociale de Martinique.

## ASSUREZ VOS BIENS POUR ÊTRE INDEMNISÉ EN CAS DE DÉGÂTS



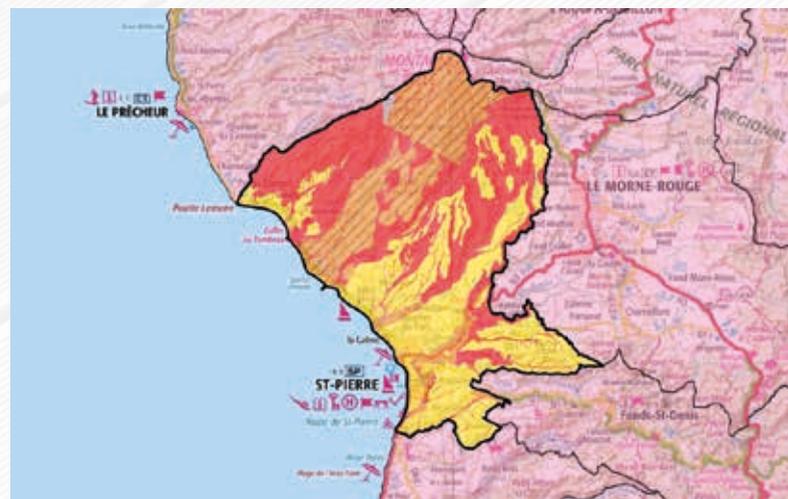
Pour que vos dégâts matériels soient couverts au titre de la garantie « catastrophes naturelles », il faut avoir souscrit un contrat d'assurance garantissant les dommages d'incendies ou les dommages aux biens ainsi que, le cas échéant, les dommages des véhicules terrestres à moteur. Cette garantie est étendue aux pertes d'exploitation, si elles sont couvertes par le contrat de l'assuré.

# CARTES DES ALÉAS



## INONDATION

- Moyen spécifique
- Moyen
- Fort
- Majeur
- Aléa diminué
- Aléa augmenté



## SÉISME

- Moyen
- Fort
- Majeur
- Aléa diminué
- Aléa augmenté



## MOUVEMENT DE TERRAIN

- Faible à nul
- Moyen
- Fort
- Majeur
- Non étudié



## ÉRUPTION VOLCANIQUE

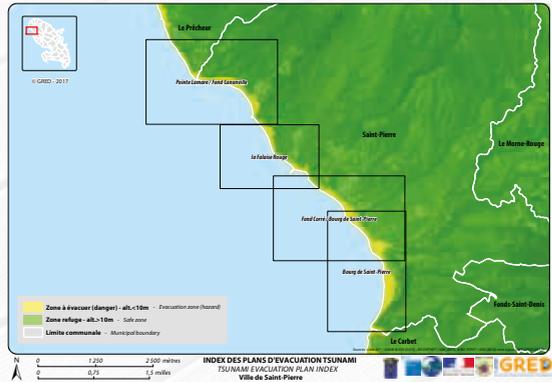
- Fort



## TSUNAMI

- Fort

# TSUNAMI : PLANS D'ÉVACUATION



INDEX DES PLANS D'ÉVACUATION TSUNAMI

BOURG



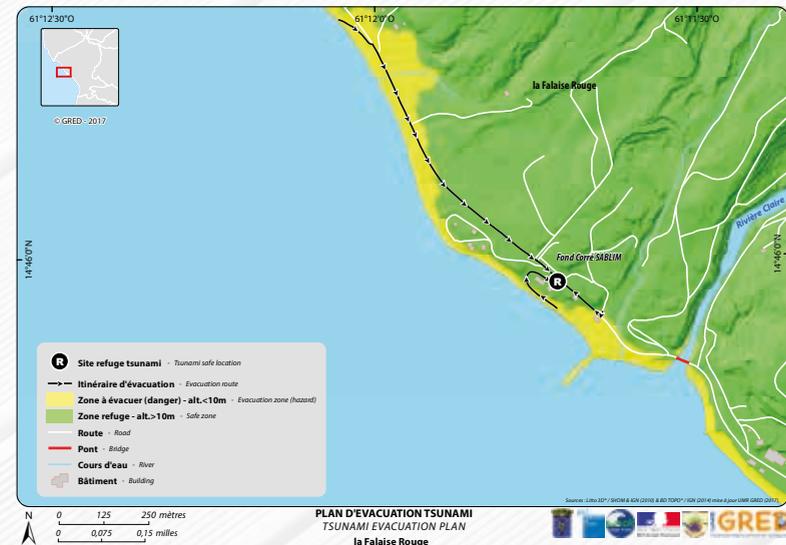
PLAN D'ÉVACUATION TSUNAMI  
TSUNAMI EVACUATION PLAN  
Bourg de Saint-Pierre

FOND CORRÉ  
BOURG



PLAN D'ÉVACUATION TSUNAMI  
TSUNAMI EVACUATION PLAN  
Fond Corré / Bourg de Saint-Pierre

LA FALAISE ROUGE



PLAN D'ÉVACUATION TSUNAMI  
TSUNAMI EVACUATION PLAN  
La Falaise Rouge

POINTE LAMARE  
FOND CANONVILLE



PLAN D'ÉVACUATION TSUNAMI  
TSUNAMI EVACUATION PLAN  
Pointe Lamare / Fond Canonville

SERVICES	N° DE TÉLÉPHONE
<b>Informations sur les risques majeurs</b>	
Mairie de Saint-Pierre	05 96 78 10 32
Préfecture, Protection Civile	05 96 39 39 30
Conseil Général, CDST	05 96 52 82 42
DIREN Direction Environnement	05 96 71 30 05
Collectivité Territoriale de Martinique	0596 59 63 68
Observatoire Volcanologique et Sismologique de la Martinique	05 96 78 41 41
Météo-France	08 92 68 08 08
<b>Poste de Commandement Communal</b>	
Élu de permanence	0696 17 64 32
Renseignement remise en état	0596 78 10 32
Suivi des opérations de secours	
Liaison communication et accueil	
Logistique moyens généraux	
Sainte-Philomène, Fond Canonville	0596 45 50 99
Fond Corré, Périnelle, La Galère	0596 45 50 99 ou 0696 85 15 82
Allée Pécol, La Montagne	0696 82 86 28 ou 0696 43 16 57
Trois Ponts, Jardin des Plantes	0696 94 17 86 ou 0696 76 18 81
Savane du Fort, Roxelane	0696 78 77 76
Saint-James, Mornes Abel et Cadets	0696 24 13 30
Morne d'Orange, Blondel	0596 78 12 07
Le Mouillage	0696 01 04 38 et 0696 43 06 51
Centre	0696 28 40 86 et 0696 04 39 33
Fort	0696 34 29 53 et 0696 75 55 26
<b>Protection Civile et Secours</b>	
Sapeurs-Pompiers	18
Gendarmerie	17
Samu (appel gratuit depuis un poste fixe)	15
Samu (appel gratuit depuis un téléphone portable)	112
Police municipale	0596 78 35 41
Sauvetage en mer	0596 70 92 92
Sauvetage en mer (sans téléphone)	Canal V.H.F :16